



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9257^e séance

Jeudi 9 février 2023, à 15 heures

New York

Présidente : M^{me} Frazier (Malte)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M. Kuzmin
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Japon	M ^{me} Shino
Mozambique	M. Fernandes
Suisse	M ^{me} Chanda
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Seizième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2023/76)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Seizième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2023/76)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme ; M. Weixiong Chen, Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ; et M^{me} Franziska Praxl, Directrice des relations multilatérales au Global Center on Cooperative Security.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/76, qui contient le seizième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Je donne maintenant la parole à M. Voronkov.

M. Voronkov (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de l'occasion qui m'est donnée de lui présenter un exposé aujourd'hui.

Alors que je présente le seizième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2023/76), il importe que nous gardions à l'esprit les répercussions des activités de cette organisation terroriste sur les vies humaines, les moyens de subsistance et la paix.

En septembre 2022, le Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé à New York le premier Congrès mondial des victimes du terrorisme. Cette manifestation

de haut niveau a débuté par un puissant appel à l'action lancé par 10 victimes et personnes rescapées du terrorisme venues du monde entier, qui ont partagé leurs histoires déchirantes, des histoires de douleur et de perte, mais aussi de résilience et de fermeté face à la brutalité et au mal absolus. Elles nous ont rappelé les traumatismes et les destructions que le terrorisme laisse derrière lui longtemps après une attaque.

Je rencontre régulièrement des victimes du terrorisme. Leurs histoires me touchent profondément, car au-delà des gros titres et derrière les chiffres se trouvent de nombreuses personnes et communautés qui ont fait les frais des crimes odieux de Daech et d'autres individus et groupes terroristes. La prise en compte de la détresse des victimes et des personnes rescapées nous donne une raison impérieuse de maintenir et de renforcer nos efforts collectifs pour affronter et vaincre le terrorisme. Cela nous encourage également à continuer de renforcer les réseaux multilatéraux et interinstitutionnels, notamment à l'ONU par le truchement du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme, lancé par le Secrétaire général.

J'ai le plaisir d'être accompagné aujourd'hui par M. Weixiong Chen, Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, pour présenter ce rapport, que nos bureaux ont préparé conjointement avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions. Je tiens à remercier M. Justin Hustwit, Coordonnateur de l'Équipe de surveillance, de sa contribution à la préparation de ce rapport, qui est le premier rapport publié depuis qu'il a pris ses nouvelles fonctions. Je me réjouis à la perspective de continuer à renforcer nos efforts communs pendant toute la durée de son mandat.

Je voudrais souligner quelques éléments essentiels du rapport, à la lumière des tendances observées au cours des deux dernières années.

Selon le rapport, malgré les pertes essuyées par Daech au niveau de sa hiérarchie et les dépenses qui réduisent ses réserves de trésorerie, la menace que le groupe fait peser sur la paix et la sécurité internationales demeure très réelle et s'est accentuée à l'intérieur et à proximité des zones de conflit où le groupe et ses affiliés sont actifs.

L'expansion de Daech et de ses affiliés est particulièrement inquiétante en Afrique centrale et australe, ainsi qu'au Sahel. Les différents rapports du Secrétaire général font dûment état de cette tendance regrettable, qui doit nous inciter à repenser et à revoir nos efforts visant à contrer le groupe, en particulier ceux qui reposent de manière disproportionnée sur l'emploi de la force.

De précédents rapports ont fait état d'un risque accru d'attaques dans les zones qui ne sont pas des zones de conflit par des loups solitaires et de petites cellules sans affiliation inspirés par Daech, à mesure de l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie. Bien que cette menace ne se soit pas concrétisée au cours de la période considérée, le niveau d'activité terroriste reste une source de préoccupation pour les États Membres.

Par exemple, Daech continue d'utiliser Internet et les médias sociaux, les jeux vidéo et les plateformes de communication liées aux jeux pour étendre la portée de sa propagande afin de radicaliser et de recruter de nouveaux partisans. L'utilisation par le groupe des technologies nouvelles et émergentes reste également une préoccupation majeure. Daech continue d'utiliser des systèmes de drones aériens pour la surveillance et la reconnaissance, et a recours à des actifs virtuels pour collecter des fonds.

Malgré les appels répétés du Secrétaire général en faveur d'une action urgente, la situation dans les camps et les lieux de détention du nord-est de la République arabe syrienne reste désastreuse. Les risques humanitaires, des droits de l'homme, juridiques et de sécurité associés au statu quo pourraient avoir de lourdes conséquences à moyen et long terme. Le rythme des rapatriements reste trop lent, et les enfants continuent de payer le prix fort de cette catastrophe.

Dans le même temps, le défi que représentent les combattants terroristes étrangers et les membres de leur famille ne se limite pas à l'Iraq et à la République arabe syrienne. C'est un problème mondial. Les combattants terroristes étrangers se déplacent entre les différents théâtres de conflit. En outre, les questions à régler au moment de leur retour concernent non seulement la reddition de comptes et les poursuites pour les crimes présumés mais aussi la gestion des membres de leur famille, en passant par la réadaptation et la réintégration.

Les combattants terroristes étrangers rompus aux combats qui se réinstallent dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers aggravent encore la menace. Comme il est indiqué dans le rapport, les attentats terroristes qu'ils ont commis se sont révélés particulièrement meurtriers par rapport à ceux commis par des terroristes endogènes. Il existe également des cas de femmes radicalisées associées à Daech qui se recyclent dans le recrutement, endoctrinant d'autres personnes, notamment des enfants.

Pour ce qui est de l'avenir, le rapport contient trois observations clefs pour examen par le Conseil.

Premièrement, le niveau élevé de la menace que représentent Daech et ses affiliés, notamment la poursuite de leur expansion dans certaines régions d'Afrique, souligne la nécessité d'adopter des approches multidimensionnelles allant au-delà des réponses axées uniquement sur la sécurité. Une plus grande complémentarité est nécessaire entre les mesures de sécurité et les mesures préventives. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui fait l'objet cette année de son huitième examen, offrent un cadre permettant d'assurer cette complémentarité. L'ONU continuera de collaborer avec les États Membres afin de garantir leur mise en œuvre efficace, intégrée et équilibrée.

Deuxièmement, ces approches multidimensionnelles doivent tenir compte des questions de genre et être fermement ancrées dans le droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, et doivent intégrer un large éventail de points de vue provenant de différents segments des sociétés touchées par le terrorisme. Conformément à l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, les droits de l'homme doivent être au cœur des efforts déployés par le système des Nations Unies pour contrer et prévenir le terrorisme.

Troisièmement, le rapport fait état d'une menace accrue liée au terrorisme dans les zones de conflit. Il faut donc redoubler d'efforts pour faire face à ces conflits et les prévenir. Alors que les terroristes exploitent la dynamique des conflits, le terrorisme vient trop souvent saper et compliquer les efforts de paix. Il est indispensable de mieux comprendre la relation complexe entre conflit et terrorisme pour concevoir des réponses plus efficaces à ces défis récurrents.

Évoquant le Nouvel Agenda pour la paix dans son exposé à l'Assemblée générale en début de semaine (voir A/77/PV.58), le Secrétaire général a déclaré qu'il fallait reconnaître la nécessité d'une nouvelle génération de missions d'imposition de la paix et d'opérations antiterroristes. Le Nouvel Agenda présentera également des mesures possibles pour lutter plus efficacement contre le terrorisme dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Le sommet d'Abuja, qui sera organisé dans le courant de l'année par le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Gouvernement nigérian, offrira une nouvelle occasion d'examiner les solutions possibles compte tenu de la détérioration de la situation dans certaines régions

d'Afrique, où les combattants terroristes, les fonds et les armes circulent de plus en plus entre les régions, ce qui exige une approche transcontinentale.

La menace que représente Daech est un symptôme de la convergence des risques et des menaces décrite par le Secrétaire général dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982). Pour contrer cette menace, nous devons continuer de déployer des efforts multilatéraux, collectifs et déterminés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Voronkov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Chen.

M. Chen (*parle en anglais*) : La menace que représentent Daech et ses affiliés au niveau mondial n'a pas diminué. Ils constituent une menace complexe, changeante et durable dans les situations de conflit comme de non-conflit. Les points suivants ressortent du rapport du Secrétaire général (S/2023/76).

Premièrement, Daech continue d'exploiter les fragilités locales et les tensions intercommunautaires, notamment en Iraq, en République arabe syrienne et dans certaines parties du continent africain, en particulier pour stimuler le recrutement de terroristes.

Deuxièmement, comme l'a noté le Secrétaire général adjoint Voronkov dans les remarques qu'il vient de faire, plusieurs années après avoir subi des pertes, Daech reste capable de mener des opérations dans différentes régions et d'étendre sa base d'entités affiliées, notamment dans certaines parties de l'Afrique centrale, australe et de l'Ouest. La visite du Comité contre le terrorisme au Nigéria en octobre a confirmé cette évaluation.

Troisièmement, la génération de revenus et la collecte de fonds sont devenues essentielles pour Daech. Le groupe mène ces activités par de nombreux moyens, y compris l'extorsion, le pillage, la contrebande, la taxation, l'appel aux dons et les enlèvements contre rançon. Nous avons également constaté une utilisation accrue des médias sociaux et des plateformes de jeux comme moyen de lever des fonds, tandis que les réseaux informels non enregistrés de transfert d'argent et les services d'argent mobile restent les principaux moyens utilisés pour transférer des fonds.

Enfin, l'accès du groupe à des armes classiques et improvisées, y compris à des composants de systèmes de drones aériens et à des technologies de l'information et des communications, continue de contribuer à la menace terroriste. Utilisant des armes improvisées, volées ou

issues du trafic, Daech a lancé des attaques meurtrières contre différentes cibles. L'accès du groupe aux technologies de l'information et des communications lui permet de diversifier ses tactiques. Son utilisation abusive d'Internet et des plateformes de médias sociaux à des fins de propagande accroît sa capacité à atteindre différents publics et à inciter à la violence parmi ses adeptes.

D'autres éléments suscitent des préoccupations. Le rapatriement dans leurs pays d'origine des ressortissants étrangers – femmes, hommes, enfants et personnes âgées – ayant des liens présumés avec Daech et présents dans les camps et les prisons du nord-est de la Syrie continue de s'effectuer au ralenti. Ces conditions continuent d'offrir à Daech la possibilité de recruter dans les camps et les prisons et facilitent la radicalisation violente et la propagation du terrorisme.

La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) continue de s'acquitter de son mandat, conformément à la résolution 2617 (2021), lequel consiste à lutter contre la menace complexe que représentent Daech et ses affiliés. Les visites d'évaluation dans les pays, ainsi que l'analyse des tendances et problèmes émergents et des faits nouveaux, permettent à la DECT d'aider les États Membres à comprendre l'évolution de la menace et à mettre en œuvre les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil.

Enfin, sur la base des recommandations du Comité contre le terrorisme, la DECT coordonne étroitement ses efforts avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres partenaires du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme afin de contribuer aux activités de renforcement des capacités dans une série de domaines thématiques, tels que la poursuite de l'appui fourni aux pays du bassin du lac Tchad afin de renforcer la coopération transfrontière et d'élaborer des approches globales relatives au contrôle, aux poursuites, à la réadaptation et à la réintégration.

Le Comité contre le terrorisme et la DECT ont également intensifié leurs efforts de lutte contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes par les terroristes. La Déclaration de Delhi, adoptée par le Comité en octobre dernier, appelle à œuvrer à l'élaboration de recommandations et de principes directeurs non contraignants afin d'aider les États Membres à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil relatives à la lutte contre le terrorisme, et en particulier contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes. Le DECT apportera tout son soutien au Comité à cet égard.

(l'orateur poursuit en chinois)

Ce n'est qu'au moyen d'une action multilatérale et coopérative que nous parviendrons à apporter une réponse efficace à l'évolution de la menace terroriste dans le monde. Pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des mesures efficaces de lutte contre le terrorisme, il est essentiel que nous appliquions une approche prospective, holistique et coordonnée à l'échelle de l'ONU. Nos mesures doivent être adaptées à chaque contexte, tenir compte de l'âge et du genre et respecter les droits humains.

La DECT reste déterminée à apporter leur soutien aux efforts faits par le Conseil de sécurité et le Comité contre le terrorisme à cet égard, tout en collaborant avec l'ensemble des parties prenantes et des acteurs concernés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Chen de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Praxl.

M^{me} Praxl (*parle en anglais*) : Je remercie sincèrement le Conseil de sécurité de m'avoir invitée aujourd'hui à lui faire part de quelques observations concernant l'importance de l'intégration des questions de genre dans tous les efforts de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Je m'appelle Franziska Praxl-Tabuchi, et je suis la Directrice des relations multilatérales au Global Center on Cooperative Security.

Je tiens à remercier le Gouvernement maltais de m'avoir invitée à faire aujourd'hui au Conseil un exposé sur les approches tenant compte des questions de genre dans la lutte contre le terrorisme. Nous saluons les efforts qu'il a déployés pour garantir la participation à la présente séance d'une personnalité représentant la société civile qui opère au niveau local ou national, et nous saluons également les mesures qu'il a prises pour garantir sa sécurité, compte tenu de l'intensification des représailles à l'encontre de la société civile et du personnel de l'ONU, comme nous avons pu le constater récemment avec l'expulsion du chef de la Division des droits de l'homme de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et les pressions exercées sur la personne intervenue au nom de la société civile. Nul ne devrait avoir à subir de représailles pour avoir dénoncé des violations des droits humains. En effet, le Conseil de sécurité est depuis longtemps une enceinte de débat et d'action sur ces questions. En outre, les vues de la société civile locale doivent éclairer les décisions de cet organe et

l'action plus large de l'ONU, en particulier lorsque ces décisions concernent les personnes les plus touchées par le terrorisme et la lutte contre le terrorisme. Nous espérons que nos partenaires locaux occuperont ce siège la prochaine fois, et nous appelons les membres du Conseil et le système des Nations Unies à appuyer et à garantir leur participation.

En plus d'apporter des points de vue précieux au Conseil, la société civile locale et nationale joue un rôle déterminant dans l'incorporation de politiques tenant compte des questions de genre aux programmes et aux politiques de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Les résolutions et les délibérations du Conseil de sécurité soulignent depuis longtemps la nécessité d'intégrer les questions de genre dans les efforts de lutte contre l'extrémisme violent et dans les initiatives de lutte contre le terrorisme. Elles demandent également de renforcer la participation et le leadership des femmes, amplifient l'action des femmes et des organisations de femmes et examinent le rôle des stéréotypes liés au genre et de la masculinité. De même, le Plan d'action du Secrétaire général de 2015 pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) recommande aux États Membres de l'ONU de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans tous les efforts visant à prévenir l'extrémisme violent. En effet, le seizième rapport du Secrétaire général (S/2023/76) sur la menace que représente l'EIIL (Daech) fait état de graves violations commises contre des enfants et des femmes, de leur forte présence dans les camps et les centres de détention et de la nécessité d'adopter des approches tenant compte des questions de genre et d'âge aux fins de leur réadaptation et de leur réintégration.

L'intégration de la dimension de genre dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme ne consiste pas uniquement à atteindre l'objectif de la participation des femmes. Il s'agit de garantir la participation et le leadership inclusifs et équitables des personnes ayant des identités de genre différentes. Il faut donc prendre en compte les expériences, les besoins et les problèmes des personnes et reconnaître le lien qui existe entre l'identité de genre et d'autres facteurs d'identité. Pour parler simplement, la prise en compte des questions de genre est une condition préalable à la mise en place de politiques et de programmes efficaces, fondés sur les droits humains et centrés sur les personnes, ayant pour vocation de régler les questions de paix et de sécurité, y compris en ce qui concerne la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

À cet égard, des progrès timides ont été accomplis, notamment avec la promulgation de cadres normatifs et en ce qui concerne les ressources et les documents d'orientation. Toutefois, nous estimons qu'il y a de plus grandes possibilités de dépasser le statu quo en améliorant la compréhension et la prise en compte de la manière dont les identités de genre s'entrecroisent avec d'autres facteurs d'identité, notamment l'ethnie, l'âge, la religion et l'origine géographique, et en opérationnalisant les directives existantes dans le cadre des programmes et mesures de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme, en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux de la société civile, pour leur mise en contexte.

Pour examen par le Conseil, et sur la base de l'expérience du Global Center et de son réseau diversifié de partenaires de la société civile, je vais énoncer un ensemble de grands principes qui devraient étayer des approches tenant mieux compte des questions de genre et fondées sur les droits en matière de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme pour contrer la menace que représentent l'EIIL (Daech) et de nombreux autres groupes terroristes.

Premièrement, le principe consistant à ne pas nuire et la prise en compte des questions de genre et des risques de conflit doivent sous-tendre toutes les composantes des politiques et pratiques de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Les politiques et les programmes de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme doivent tenir compte de la complexité des facteurs d'insécurité au-delà de ceux qui sont liés au terrorisme. Ils doivent éviter de créer ou d'exacerber les facteurs de violence et, au contraire, contribuer à la paix ainsi qu'à la promotion et à la protection des droits humains. Ils doivent donc prendre en compte les risques de conflit, respecter les normes consistant à ne pas nuire et tenir compte de la diversité des besoins, des problèmes et des risques concernant les hommes, les femmes, les filles, les garçons et les personnes de genres différents et d'identités croisées. En outre, le maintien d'institutions solides et indépendantes chargées d'assurer un contrôle et d'appliquer le principe de responsabilité à l'égard des acteurs de la justice et de la sécurité et les interventions visant à prévenir et combattre les atteintes et la corruption sont une condition fondamentale pour garantir une mobilisation équitable et inclusive de la communauté. Les interventions en faveur de la paix et de la sécurité qui ne tiennent pas compte des rôles, des besoins et des rapports de force relatifs aux questions de genre présentent un risque beaucoup plus élevé de nuisance et de renforcement des normes, institutions et structures qui favorisent l'injustice et la violence fondées sur le genre.

Deuxièmement, la mobilisation d'acteurs tenant compte des questions de genre doit être inclusive et

participative, et donner la priorité à l'autonomisation des personnes les plus marginalisées et les plus touchées. Tous les aspects de la lutte contre l'extrémisme violent et des initiatives de lutte contre le terrorisme, y compris leur conception, doivent être dirigés conjointement par des parties prenantes, des partenaires et des participants aux programmes qui ont des genres différents et des identités croisées, en accordant la priorité aux organisations de femmes de la société civile et aux groupes marginalisés les plus touchés par une politique ou un programme. Ces parties prenantes sont les mieux placées pour définir ce qu'est le succès et les moyens de le mesurer, ainsi que pour définir la nature et les conditions de leur participation à la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme, notamment s'agissant de déterminer si le cadre de lutte contre l'extrémisme violent en place est le plus approprié dans chaque situation.

Troisièmement, l'inclusion ne consiste pas seulement à ratisser large. Elle implique de s'employer activement à lever les obstacles à la participation. Les efforts de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme ne sont inclusifs que s'ils sont accessibles. La participation et le leadership des garçons, des hommes, des filles, des femmes et des personnes de diverses identités de genre peuvent varier considérablement, selon le moment et le lieu où se déroulent les activités, les réunions et les consultations. Par exemple, les considérations relatives à la sécurité physique et mentale des participants, les risques de représailles, l'accès aux transports et les besoins et dépenses connexes liés à la garde des enfants sont des éléments cruciaux pour garantir que les individus puissent participer aux activités exécutées dans le cadre d'un projet.

Enfin, les experts de la société civile devraient être rémunérés pour leur participation. Dans de nombreux pays, le travail et l'expertise des femmes sont sous-évalués dans tous les domaines, y compris au sein du Gouvernement, de la société civile et du milieu universitaire. Cette disparité donne lieu à un environnement dans lequel on attend des femmes, bien plus que des hommes, qu'elles prennent la parole et écrivent sans recevoir la moindre rémunération pour pouvoir établir et conserver leur crédibilité dans leur domaine. Lorsque des femmes, des hommes et des personnes de diverses identités de genre sont invités à participer à des activités en tant qu'orateurs, auteurs, formateurs ou consultants, ils devraient recevoir une rémunération équitable.

Pour illustrer l'importance de ces principes directeurs, je voudrais attirer l'attention sur leur application à deux domaines des efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, mentionnés dans le seizième

rapport du Secrétaire général, afin de montrer à quoi ressemblent, dans la pratique, les approches tenant compte des questions de genre. Je me concentrerai sur la réadaptation et la réinsertion, puis j'aborderai la lutte contre le financement du terrorisme.

Premièrement, les politiques et programmes axés sur le désengagement, la réadaptation et la réinsertion des personnes associées à l'extrémisme violent ou au terrorisme sont plus efficaces lorsqu'ils tiennent compte des expériences et des besoins individuels et ne se limitent pas à la vision binaire victime/auteur. Le caractère genré des relations de pouvoir au sein des sociétés et des groupes terroristes est une dynamique importante, qu'il faut prendre en compte. La plupart des interventions de réadaptation et de réinsertion ont été pensées pour les auteurs de crimes de sexe masculin. Il est important d'élaborer, en s'appuyant sur les données disponibles, des programmes et des politiques de réadaptation et de réinsertion qui tiennent compte des normes, des structures et des processus liés au genre et de leur pertinence dans le contexte de l'extrémisme violent et du terrorisme, et de la lutte contre ces deux phénomènes. Les efforts d'établissement des responsabilités et de réconciliation concernant les personnes rapatriées en Syrie et en Iraq doivent tenir compte des attitudes des communautés locales à l'égard des individus associés à des groupes extrémistes et terroristes violents et, le cas échéant, prendre langue avec ces communautés pour les aider à apporter leur appui aux personnes rapatriées.

Les préjugés et les stéréotypes concernant le pouvoir d'action des femmes et leur statut de victimes compliquent encore le processus d'élaboration de politiques et de programmes de réadaptation et de réinsertion efficaces. Un autre stéréotype est la diabolisation des femmes soupçonnées d'avoir commis des crimes, qui peut s'avérer particulièrement problématique lorsqu'elles sont engagées dans un processus de réintégration dans une communauté. Rien de tout cela n'a pour but de minimiser la prévalence de la traite des personnes et de la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes. En Afrique de l'Ouest, certains de nos partenaires locaux facilitent les dialogues, la formation et organisent des ateliers, en ayant recours à des méthodes de sensibilisation à la consolidation de la paix et de justice réparatrice pour faciliter l'intégration des individus qui ont été associés à des groupes terroristes. Au lendemain de la violente insurrection de Boko Haram, la reconnaissance des traumatismes et le renforcement de la résilience sont passés au premier plan de ces efforts. Les organisations dispensent des formations aux conseillers et aux acteurs

de la société civile qui sont les premiers interlocuteurs des victimes de l'insurrection.

Au cours des ateliers sur les questions relatives aux traumatismes et à la résilience, les formateurs créent un espace sûr, propice à l'instauration d'un dialogue ouvert sur des sujets tels que la colère, les conflits et le pouvoir tels qu'ils sont vécus par les individus. Cette approche permet aux formateurs d'aborder le caractère genré des traumatismes et des violences sexuelles et fondées sur le genre. Les participants peuvent parler de leur propre vécu, tout en prenant en considération les facteurs croisés d'identité tels que le genre, l'âge et l'orientation sexuelle. Pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité, en particulier pour les femmes et les filles, des centres d'écoute et de conseil mobiles sont mis en place pour permettre aux femmes de bénéficier d'espaces flexibles, sûrs et privés dans lesquels elles peuvent traiter leurs traumatismes.

Deuxièmement, on sait depuis longtemps que les efforts de lutte contre le financement du terrorisme ont pour effet de restreindre, volontairement et involontairement, l'espace civique, les droits humains et l'accès aux services financiers. Si ces effets sont ressentis par une grande diversité d'acteurs, les déséquilibres des rapports de force et des ressources font qu'une mise en œuvre inadaptée des mesures de lutte contre le financement du terrorisme peut avoir des conséquences disproportionnées sur les communautés marginalisées. Les organisations dirigées par des femmes et axées sur les femmes présentent souvent des caractéristiques qui les rendent plus vulnérables aux conséquences de la lutte contre le financement du terrorisme. Par exemple, les travaux des organisations qui remettent en question les normes prédominantes en matière de genre peuvent être perturbés par les lois visant à lutter contre le blanchiment d'argent et les obligations de suivi dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme. Il peut être difficile pour les petites organisations, et celles qui ont des capacités financières limitées, de respecter les normes liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en particulier lorsque ces mesures sont lourdes et excessivement restrictives. On s'intéresse de plus en plus aux répercussions des mesures liées à la lutte contre le financement du terrorisme sur les aspects de genre et de droits humains, mais il reste beaucoup à faire pour s'assurer que ces répercussions sont bien comprises et prises en compte depuis l'élaboration de ces mesures jusqu'à leur mise en œuvre. Il s'agit notamment de veiller à ce que les efforts de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme n'entravent pas l'inclusion financière, qui revêt une importance particulière pour les

femmes, car elle est étroitement liée à leur indépendance financière et à leur autonomisation économique, lesquelles peuvent en retour renforcer leur résilience face à l'extrémisme violent.

Je voudrais terminer en soulignant que ce ne sont là que quelques exemples de l'importance des approches tenant compte des questions de genre et fondées sur les droits dans la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Il est indispensable de donner la priorité aux personnes et à leur vécu pour que les efforts de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme soient efficaces. Alors que nous continuons à développer les cadres normatifs et à accroître les ressources à cet égard, il est crucial de se concentrer sur la mise en œuvre de ces cadres et de veiller à ce qu'ils soient conformes au droit international. Pour véritablement progresser en matière de paix durable et de droits humains, nos efforts doivent être élaborés et mis en œuvre en partenariat avec les acteurs locaux et nationaux des pays ou régions concernés.

Je remercie une nouvelle fois les membres du Conseil de sécurité de m'avoir donné l'occasion de leur présenter un exposé sur l'importance des efforts qui tiennent compte des questions de genre dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme, ainsi que la nécessité d'entreprendre ces efforts en collaboration avec les acteurs locaux de la société civile.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Praxl de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Voronkov, et le Directeur exécutif par intérim, M. Chen Weixiong, des efforts déployés par les diverses entités des Nations Unies et organisations internationales qui ont participé à l'élaboration du seizième rapport du Secrétaire général (S/2023/76) sur la menace que représente l'EIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace, dont nous sommes saisis à la présente séance. Je tiens également à remercier M^{me} Praxl de ses observations avisées et pertinentes sur l'intégration des questions de genre dans nos efforts de lutte contre le terrorisme.

Ma délégation a retenu trois points clefs du rapport du Secrétaire général. Premièrement, le rapport souligne que Daech continue de tirer parti des conflits, de la corruption et des inégalités pour recruter des partisans

et organiser ses attaques terroristes. Deuxièmement, il reconnaît également que les mesures de sécurité ne suffisent pas à elles seules. Et troisièmement, il indique clairement que la communauté internationale doit renforcer la capacité des populations vulnérables à résister aux idéologies erronées et à rejeter l'extrémisme violent. La campagne annuelle d'annonces de contributions à la stabilisation de la Coalition mondiale contre Daech est, de l'avis de ma délégation, un moyen particulièrement important pour la communauté internationale de financer des programmes de stabilisation susceptibles de renforcer la résilience des communautés dans les zones libérées en Iraq et en Syrie. Ces efforts renforcent la capacité de ces communautés à réintégrer les personnes rapatriées, qui contribueront ensuite à vaincre Daech.

Nous remercions également le Secrétaire général d'avoir rendu compte avec précision des graves séquelles du « califat » de Daech, et notamment du fait que des dizaines de milliers de ressortissants étrangers, pour la plupart des femmes et des enfants, se trouvent toujours dans des camps de déplacés. Comme l'ont souligné les intervenants aujourd'hui, ces camps constituent une crise sur le plan humanitaire, des droits humains et de la sécurité. Le rapatriement, la réadaptation et la réinsertion, le cas échéant, des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille est une priorité absolue pour les États-Unis et constitue, selon nous, la solution la plus durable pour prévenir la résurgence de Daech dans le nord-est de la Syrie. Nous nous félicitons de l'augmentation du nombre de rapatriements au cours des six derniers mois, et espérons que c'est un prélude à des efforts plus importants. Les États-Unis sont prêts à aider les États Membres à rapatrier leurs ressortissants.

Les États-Unis restent particulièrement préoccupés par la montée en puissance de la menace terroriste sur le continent africain, qui est soulignée dans l'évaluation du Secrétaire général. Nous partageons son inquiétude en ce qui concerne la hausse de la violence terroriste et la multiplication des accrochages entre forces gouvernementales et groupes armés non étatiques au Sahel. Les États-Unis continuent donc de fournir une assistance antiterroriste cruciale à leurs partenaires africains pour les aider à perturber et affaiblir les entités affiliées à Daech et à Al-Qaïda, dans le respect du droit international, en soulignant que l'aptitude à réagir des forces de l'ordre et des services de sécurité au sens large est essentielle pour prévenir et combattre le terrorisme.

Nous attendons avec intérêt d'échanger avec le groupe de réflexion sur l'Afrique de la Coalition mondiale contre Daech, en mars, sur les moyens de venir à bout de Daech sur le continent.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général sur l'EIL-Province du Khorassan (EILL-K). Ce groupe représente toujours une menace importante en Asie centrale et du Sud. Il continue de nourrir des ambitions et de renforcer ses capacités pour mener des opérations extérieures. La communauté internationale doit impérativement empêcher l'EIL-K et Al-Qaida et ses affiliés de trouver refuge en Afghanistan.

Enfin, nous maintenons la pression sur les Taliban pour qu'ils tiennent leurs engagements en matière de lutte contre le terrorisme. De plus, nous sommes gravement préoccupés par leurs décrets interdisant aux femmes de travailler pour des organisations non gouvernementales et aux filles d'aller à l'école. Ils mettent en danger la vie de millions d'Afghans innocents alors que l'Afghanistan connaît l'un de ses hivers les plus froids et se trouve aux prises avec une insécurité alimentaire qui atteint des niveaux d'urgence. Les États-Unis sont aux côtés du peuple afghan pour rejeter ces décrets. Nous sommes prêts à contribuer à forger ensemble une réponse internationale unie qui témoigne d'un engagement collectif en faveur des droits des femmes et des filles en Afghanistan et d'un accès sûr à une aide humanitaire vitale. Je réitère mes remerciements pour la convocation de la séance de ce jour et pour les observations des intervenants.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Voronkov, M. Chen et M^{me} Praxl pour leurs interventions. J'insisterai sur deux points.

D'abord, la menace terroriste ne faiblit pas. Cela exige de notre part une vigilance sans faille. Daech demeure une menace fondamentale. Au Levant, nos efforts restent nécessaires. Les programmes d'embrigadement de la jeunesse et les tentatives de Daech de libérer des prisonniers en témoignent. L'action de la Coalition mondiale contre Daech demeure indispensable. La lutte contre l'impunité des crimes commis par Daech l'est également. Le retour des familles dans leurs communautés d'origine doit s'accompagner de solutions robustes de réintégration, pour éviter une dissémination de la menace.

En Afrique, la menace s'étend, du Sahel en direction du golfe de Guinée. Le développement de groupes affiliés à Daech en Afrique centrale, orientale et australe est un sujet de préoccupation croissante. Notre mobilisation se poursuit, avec détermination, aux côtés de nos partenaires africains, au sein de la Coalition pour le Sahel et de la Coalition internationale contre Daech.

En Afghanistan, la prise de pouvoir des Taliban et les récentes attaques meurtrières confirment nos

craintes sur la possibilité d'une implantation de long terme de Daech et qu'Al-Qaida y trouve à nouveau refuge. Cette menace est plus complexe. Les terroristes instrumentalisent les conflits communautaires et les difficultés socioéconomiques pour s'implanter. Ils tirent parti des crimes et trafics, y compris ceux qui portent atteinte à l'environnement.

Deuxièmement, nos efforts doivent donc se poursuivre et s'adapter à la menace. Je citerai ici trois domaines d'action.

D'abord, la lutte contre le financement du terrorisme, qui continue d'évoluer. L'action engagée avec l'adoption de la résolution 2462 (2019) doit se poursuivre pour que celle-ci soit entièrement mise en œuvre et suivie d'effet. Il faut prendre en compte l'ensemble des sources de financement, y compris les financements alternatifs et innovants.

Il s'agit ensuite de la prévention de l'utilisation d'Internet à des fins terroristes. Des progrès ont été faits. La France et la Nouvelle-Zélande se sont mobilisées en lançant l'Appel de Christchurch. Nous saluons la prise en compte croissante de ces enjeux dans les travaux du Comité contre le terrorisme. Nous souhaitons que cette dynamique se poursuive.

Il s'agit enfin de l'action sur les causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme violent, par la mise en œuvre d'une réponse globale. Celle-ci ne doit pas se cantonner au domaine militaire, mais prendre aussi en compte les dimensions civiles de ce phénomène. Elle doit s'inscrire dans le respect des droits de l'homme et du droit international. Les acteurs comme le groupe Wagner, qui prétendent lutter contre le terrorisme en violant massivement les droits de l'homme, sont inefficaces et contre-productifs. Nous l'observons dans les pays où ils sont présents.

Les Nations Unies ont un rôle central pour coordonner les efforts en matière de lutte contre le terrorisme. La France continuera d'apporter son soutien à l'ensemble des acteurs du contre-terrorisme à l'ONU.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Voronkov, le Directeur exécutif par intérim Chen et M^{me} Praxl, Directrice des relations multilatérales au Global Center on Cooperative Security, de leurs exposés.

Le rapport du Secrétaire général (voir S/2023/76) confirme la menace que l'État islamique d'Iraq et du Levant, connu sous le nom de Daech, et les entités qui

lui sont affiliées font peser sur la paix et la sécurité internationales. L'expansion géographique des opérations du groupe et la multiplication des attaques perpétrées en Afrique et en Asie centrale sont un rappel que le terrorisme est un phénomène mondial et qu'aucun pays n'est à l'abri. Daech exploite les zones de conflit et les problèmes socioéconomiques tels que le chômage, la discrimination, les inégalités et l'absence d'état de droit pour exacerber les griefs et encourager l'extrémisme violent. Cela explique sa présence plus marquée dans les États où les vulnérabilités de ce genre sont plus prononcées.

Le rapport du Secrétaire général met une fois de plus l'accent sur la situation préoccupante des combattants terroristes étrangers et de leurs familles dans les camps de détention. Ma délégation soutient les efforts déployés par diverses organisations en vue de répondre aux besoins humanitaires et de sécurité de ces populations, en particulier les femmes et les enfants. Nous devons combattre le terrorisme au moyen d'une stratégie globale qui, outre le volet relatif à la sécurité, comprenne une approche préventive dans les processus de dialogue, des perspectives de développement axées sur des solutions aux facteurs qui font le lit de la radicalisation d'une partie de la société, et la mise en place à tous les niveaux de mécanismes pour garantir que les auteurs d'actes terroristes ne restent pas impunis.

Comme il ressort du rapport du Secrétaire général, l'essentiel des fonds de Daech provient de son implication dans des activités criminelles en lien avec la criminalité organisée, comme le racket, les enlèvements et le contrôle des itinéraires commerciaux utilisés pour le trafic d'armes, de stupéfiants et la traite des êtres humains. Il faut donc impérativement renforcer les mécanismes dédiés à la lutte contre le financement du terrorisme, tels que le Groupe d'action financière, dont nous appuyons le travail.

Le recours des groupes terroristes à des moyens technologiques pour diffuser des discours relevant de l'extrémisme violent et leur utilisation de systèmes de drones aériens sont de nouveaux défis lancés à la communauté internationale. À cet égard, la Déclaration de Delhi sur la lutte contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes, adoptée par le Comité contre le terrorisme en octobre 2022, illustre la manière dont le Conseil de sécurité peut réagir face à l'évolution du terrorisme. Par conséquent, nous soutenons l'action du système des Nations Unies dans ce domaine et saluons les efforts déployés en vue d'améliorer la cohérence et la coordination entre ses organes et organismes chargés de combattre ce phénomène multidimensionnel.

Pour terminer, l'Équateur condamne de manière absolue et catégorique tous les actes de terrorisme, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quels qu'en soient les objectifs ou les auteurs. Par conséquent, et dans le respect du droit international, du droit humanitaire et du droit des réfugiés, il réaffirme son attachement à la lutte contre ce fléau.

M^{me} Chanda (Suisse) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui, et je remercie également le Secrétaire général adjoint Voronkov, le Directeur exécutif par intérim Chen et M^{me} Praxl, du Global Center on Cooperative Security, pour leurs présentations.

Le terrorisme est fondamentalement la négation et la destruction des droits de l'homme, et la lutte contre le terrorisme ne réussira jamais en perpétuant la même négation et la même destruction. Cette observation de 2017 du Secrétaire général résonne encore aujourd'hui. Elle doit servir de fil conducteur à toutes les discussions et actions relatives au terrorisme, au sein du Conseil et au-delà. Des personnes de nombreuses régions du monde souffrent des actes terroristes, que nous condamnons fermement dans toutes leurs formes et manifestations. Pourtant, notre réponse ne peut être celle de la force aveugle : toute menace terroriste possède ses propres causes profondes et sa propre dynamique de radicalisation et de violence. Nous devons examiner chaque contexte et toujours respecter le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés, dans tous nos efforts.

La Suisse est préoccupée par les récents développements en Afrique et en Asie centrale décrits dans le rapport du Secrétaire général (S/2023/76), en particulier dans les zones de conflit et les régions voisines. Des situations déjà complexes deviennent encore plus opaques avec l'émergence de nouveaux groupes extrémistes et violents. Mais la menace persistante de Daech est de nature globale et s'étend bien au-delà de ces zones. Comme de nombreux autres pays, la Suisse est également concernée : le mois dernier, un homme affirmant agir en allégeance à Daech a été condamné à 20 ans de prison, après avoir poignardé une victime choisie au hasard. Pour faire face à ces défis, nous devons doubler d'efforts et poursuivre une approche différenciée, y compris en tenant compte de l'âge et du genre, pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent sous toutes leurs formes et lutter contre ces phénomènes. La mise en œuvre complète et équilibrée de la Stratégie

antiterroriste mondiale des Nations Unies doit rester une priorité, et ce, y compris afin de s'attaquer aux causes profondes et pour garantir l'état de droit comme base fondamentale de notre engagement. La société civile et les défenseurs et défenseuses des droits de l'homme, des partenaires cruciaux dans cette tâche, doivent pouvoir opérer dans un environnement sûr et respectueux.

Enfin, nous avons bien noté l'accent mis dans le rapport sur l'utilisation croissante des nouvelles technologies par Daech. Avec la Déclaration de Delhi, le Comité contre le terrorisme dispose d'une bonne base pour examiner davantage cette question. Nous ne pouvons cependant pas seulement considérer les potentielles menaces que représentent les nouvelles technologies. Elles offrent aussi d'importantes perspectives économiques, sociales et culturelles, dont nous pouvons tirer profit pour prévenir le terrorisme et lutter contre ce phénomène. À cet égard, il est important de poursuivre un dialogue inclusif avec le secteur privé, le monde académique et la société civile. De plus, nous devons nous efforcer d'utiliser les nouvelles technologies à bon escient, en conformité avec le droit international, notamment le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Le Secrétaire général conclut son rapport en affirmant que les réponses sécuritaires seules ne sont pas suffisantes ; elles doivent être accompagnées d'efforts visant à empêcher de nouvelles recrues de rejoindre les rangs de Daech et d'autres groupes terroristes. La Suisse se rallie à cette conclusion. La lutte contre le terrorisme et, donc, contre la menace que représente Daech ne peut être couronnée de succès que si nous examinons la situation dans son ensemble, en prenant en compte tous les facteurs qui conduisent à la radicalisation et à la violence. Ainsi, nous ne pouvons réussir que si nous nous conformons à l'état de droit.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que la délégation maltaise, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme.

Nous prenons acte du rapport du Secrétaire général (S/2023/76) et remercions de leurs réflexions utiles sur le sujet le Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov et le Directeur exécutif par intérim Weixiong Chen, ainsi que M^{me} Franziska Praxl, Directrice des relations multilatérales au Global Center on Cooperative Security.

Malheureusement, le rapport du Secrétaire général confirme nos craintes quant à la menace de plus en plus grande que Daech et ses affiliés font peser sur la

paix et la sécurité internationales, comme nous l'avons vu au second semestre de l'année, lorsqu'elle s'est propagée dans les zones de conflit et les pays voisins, malgré les efforts déployés aux niveaux national et mondial pour la maîtriser. Une autre sombre réalité à laquelle nous sommes confrontés, contre laquelle le rapport nous met en garde, est la convergence de menaces mondiales, en particulier les liens étroits et complexes qui existent entre les conflits armés, les attentats terroristes et la criminalité transnationale organisée. Il ne faut pas laisser cette réalité s'envenimer, car elle exacerbe une situation déjà désastreuse pour l'humanité.

Aussi sommes-nous gravement préoccupés par les attaques terroristes de Daech et de ses affiliés qui prennent de l'ampleur et se propagent sur le continent africain, avec leurs conséquences désastreuses. Nous nous inquiétons particulièrement du fait qu'en Afrique de l'Ouest et au Sahel, Daech, les affiliés d'Al-Qaida et l'État islamique du Grand Sahara ont intensifié leurs activités violentes depuis la nomination de leur nouveau chef, Abba al-Saharawi, en mai 2022, et continuent à exploiter les tensions intercommunautaires et sociales pour promouvoir leurs objectifs. La situation au Sahel, en particulier, s'est dégradée au point que plusieurs pays sont aux prises avec des groupes terroristes qui, dans certains cas, se battent contre les forces gouvernementales et entre eux pour la suprématie territoriale et le contrôle des ressources. Cette situation inquiétante menace la paix, la stabilité et la sécurité de tout le continent. Comme l'a indiqué la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général et Cheffe par intérim du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Giovane Biha, dans son récent exposé au Conseil (voir S/PV.9238), les activités menées par des organisations armées, des extrémistes violents et des réseaux criminels ont entraîné la fermeture de plus de 10 000 écoles, ce qui a eu des répercussions sur la vie de millions d'enfants, ainsi que d'environ 7 000 centres de santé. Comme elle l'a dit,

« le centre du Sahel reste confronté à des défis multidimensionnels, à des difficultés de sécurité et humanitaires sans précédent, et à l'instabilité sociopolitique, qui sont exacerbés par les effets des changements climatiques et par l'insécurité alimentaire, elle-même aggravée par le conflit en Ukraine » (S/PV.9238, p.2).

Ces dernières semaines, la violence perpétrée par des groupes terroristes contre des populations innocentes au Burkina Faso a contraint des milliers de personnes à fuir vers les pays voisins, dont le Ghana. Le

déplacement de nos frères et sœurs et voisins illustre la fragilité de la situation au Sahel et les immenses défis auxquels nous devons faire face collectivement pour les aider à renforcer leur résilience par des efforts de stabilisation et de relèvement. Nous pensons que nous ne devons pas laisser quelques éléments mécontents dans nos sociétés mettre en danger la vie du plus grand nombre. Grâce à une solidarité internationale accrue, nous devons démontrer que nous sommes suffisamment nombreux et que nous avons suffisamment de ressources pour lutter efficacement contre ce fléau.

Les actes de terrorisme sont un affront pour l'ensemble de l'humanité. En plus de constituer une attaque contre des vies innocentes, nos économies et nos infrastructures, ils représentent également une atteinte frontale à nos idéaux communs et à la dignité de chaque personne. Aucun pays n'est épargné. Le Ghana est fermement convaincu que pour prévenir et combattre le terrorisme, il faut une mobilisation mondiale accrue et une approche multidimensionnelle. C'est dans ce contexte que je voudrais mettre en avant les quatre aspects suivants.

Premièrement, le Ghana souligne l'importance de s'entendre sur une définition universelle du crime de terrorisme. Cette définition doit être fondée sur la Charte des Nations Unies et sur le droit international et ne prêter à aucune confusion. Dans le contexte actuel de la lutte mondiale contre le terrorisme, l'absence d'une définition universelle appropriée pose problème et fait que cette question peut être déformée ou utilisée pour servir divers objectifs et intérêts.

Deuxièmement, compte tenu de la fréquence élevée des actes terroristes sur le continent africain, il est impératif à la fois de coordonner et de renforcer les capacités des pays de la région, sur la base du principe d'appropriation. Nous attachons une grande importance aux travaux que nous menons avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et nous les encourageons à poursuivre cette coopération et à continuer de nous appuyer. Toutefois, de nombreux pays africains ont encore besoin d'un soutien technique pour renforcer leurs capacités, notamment dans le domaine des technologies nouvelles et émergentes. Par conséquent, nous plaidons pour un financement revu à la hausse afin d'améliorer la capacité des pays à lutter ensemble contre le terrorisme.

Troisièmement, au niveau continental, le Ghana met tout en œuvre pour améliorer sa coordination et sa

coopération avec les pays dans le cadre de la lutte contre le terrorisme menée par l'Union africaine. Le renforcement des liens entre l'ONU et les opérations anti-insurrectionnelles en cours dirigées par les organisations régionales sur la base de cadres normatifs, tels que les politiques de lutte contre le terrorisme de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, constitue une priorité importante pour le Ghana. Au niveau régional, le Ghana entretient une étroite coopération avec les pays voisins dans des domaines clefs de la lutte contre le terrorisme. Cela se traduit principalement par le partage d'informations et de renseignements dans le cadre de l'Initiative d'Accra. En tant que l'un des pays les plus actifs dans la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest, le Ghana continuera à mettre en avant cette initiative de manière à apporter des contributions substantielles à la stabilité et à la sécurité de la région, notamment en sécurisant nos frontières communes et en organisant des exercices conjoints dans le cadre de notre politique de lutte contre le terrorisme.

Quatrièmement, le Ghana accorde une importance toute particulière à la prévention en tant qu'objectif majeur à poursuivre en matière de lutte contre le terrorisme. Le Ghana est fermement convaincu que pour prévenir et combattre efficacement ce phénomène, il faut accroître les investissements dans la lutte contre ses fondements idéologiques, politiques, économiques et sociaux. Il est tout aussi essentiel de développer une approche politique cohérente fondée sur la prévention. Nous recommandons l'adoption d'une démarche mobilisant l'ensemble de la société et associant le secteur privé et les groupes de la société civile au traitement des facteurs sous-jacents. Nous pensons qu'une telle démarche peut contribuer à réduire la vulnérabilité des groupes de jeunes face à la radicalisation en leur offrant de nouvelles possibilités de réaliser leurs aspirations légitimes. Il importe également de tenir compte des questions de genre dans la lutte contre le terrorisme, comme l'a également souligné l'un des intervenants aujourd'hui.

Pour conclure, le Ghana remercie la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Bureau de lutte contre le terrorisme de leur appui dans la lutte contre le terrorisme. À cet égard, nous remercions nos alliés régionaux du soutien apporté dans nos efforts visant à mener un combat de front contre les terroristes et les extrémistes violents. Toutefois, le Conseil ne s'est pas pleinement mobilisé pour être à la hauteur de ses responsabilités dans ce domaine, comme il a pu le faire face à des menaces traditionnelles à la paix et la sécurité

internationales. Dans ce contexte, nous nous félicitons vivement du prochain sommet du Bureau de lutte contre le terrorisme qui se tiendra à Abuja en octobre 2023 et au cours duquel la question de l'appui aux opérations de lutte contre le terrorisme en Afrique sera examinée en profondeur. Le Ghana continuera à participer activement à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent à tous les niveaux et contribuera de manière constructive à faire progresser les efforts visant à mettre fin au terrorisme, notamment par les travaux du Conseil et d'autres organisations internationales compétentes.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov, M. Chen et M^{me} Praxl de leurs exposés très utiles. Nous sommes reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies pour tous les efforts déployés dans la lutte contre le terrorisme.

L'année dernière, la mort de deux de ses dirigeants a porté un coup sévère à la campagne terroriste de Daech, mais malgré cela, la menace que représentent ce groupe et ceux qui lui sont affiliés continue de croître et d'évoluer, comme nous l'avons entendu aujourd'hui. La résurgence d'un noyau de Daech en Syrie et en Iraq demeure un risque important. Nous devons poursuivre résolument notre combat, notamment par le biais de la Coalition mondiale contre Daech. Le Royaume-Uni reste fermement décidé à appuyer ces efforts. En 2022, pour la première fois de son histoire, Daech a perpétré la majorité de ses attaques en dehors de ses principales zones d'activité que sont la Syrie et l'Iraq. En tant qu'États Membres de l'ONU, nous avons la responsabilité collective d'utiliser tous les outils et leviers juridiques à notre disposition pour contrer cette menace.

En Afghanistan, l'État islamique d'Iraq et du Levant-Province du Khorassan continue de montrer qu'il a la capacité de mener des attaques très médiatisées à l'intérieur de ce pays, qu'il utilise comme base pour fomenter des attaques à l'étranger. Le Conseil de sécurité doit continuer à exiger des Taliban que le territoire afghan ne serve pas de sanctuaire aux groupes terroristes.

Nous sommes également très préoccupés par l'expansion de la menace que représente Daech au travers de ses affiliés en Afrique. L'instabilité, la famine et les crises liées au climat créent des conditions qui sont exploitées par les groupes terroristes. Nous devons, avec l'ensemble du système des Nations Unies, nous rallier à une approche globale qui s'attaque aux causes de ces conditions. Le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général est l'occasion de dynamiser ces travaux. Nous devons également utiliser rigoureusement les régimes

de sanctions de l'ONU afin d'empêcher la prolifération d'armes à destination des groupes terroristes et de tarir leurs sources de financement.

Il y a un autre point important à noter dans tout cela : le Secrétaire général indique clairement dans son rapport (S/2023/76) que la présence de groupes armés non étatiques constitue un facteur de déstabilisation. Les groupes tels que le groupe Wagner ne sont pas une solution. Comme le souligne également le Secrétaire général dans son rapport, nous devons veiller à ce que tous les efforts de lutte contre le terrorisme associent la société civile, prennent en compte les questions de genre et reposent sur les droits humains.

Pour terminer, je tiens à souligner la volonté du Royaume-Uni de travailler ensemble, notamment au sein du Conseil, pour poursuivre la lutte mondiale contre toutes les formes de terrorisme et d'extrémisme violent.

M. Biang (Gabon) : Je tiens à féliciter Malte pour l'initiative de ce débat sur la menace que le terrorisme continue de faire peser sur la paix et la sécurité internationales. Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Vladimir Voronkov, le Directeur exécutif par intérim, M. Weixiong Chen, ainsi que M^{me} Franziska Praxl, de leurs exposés édifiants.

Entre le mois de janvier et de septembre de l'année écoulée, plus de 1 000 attentats terroristes ont été perpétrés en Afrique, faisant 7 816 morts et 1 772 blessés. Selon ces chiffres du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, chacune des cinq régions du continent a eu son lot de victimes parmi les populations civiles, les forces de sécurité ou les officiels. La capacité de Daech de mobiliser d'énormes ressources rendant possible l'acquisition de stocks d'armes légères et de petit calibre, qui alimentent l'instabilité et la violence sur le continent africain, est particulièrement préoccupante, notamment dans les régions du Sahel, dans le bassin du lac Tchad, y compris la région des Grands Lacs, et en Afrique australe.

Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2023/76) fait état de la corrélation qui existe entre les difficultés structurelles éprouvées par certains pays sur les plans sécuritaire, social et économique, notamment en Afrique, et la progression dangereuse des activités de Daech. À cet égard, les nombreux défis que les mouvances terroristes posent à la paix et à la sécurité internationales exigent une vigilance continue et une coopération exemplaire afin de renforcer les capacités des États fragiles, notamment dans la maîtrise des

nouvelles technologies de l'information dont se sert Daech avec une expertise redoutable pour étendre ses activités criminelles. C'est là une exigence fondamentale, car les groupes terroristes continuent de s'établir dans les régions où l'autorité de l'État et les capacités de l'État sont insuffisantes ou défaillantes. C'est ici le lieu de réaffirmer les engagements que nous avons pris dans la Déclaration de Delhi et la nécessité de mettre en œuvre ses recommandations pertinentes.

Les réseaux terroristes sont en constante mutation et font manifestement preuve de résilience, en dépit de la mobilisation de la communauté internationale. Les menaces terroristes s'intensifient et s'étendent à toutes les régions. Les Gouvernements sont de plus en plus sous la pression des populations excédées par l'insécurité grandissante, d'autant plus que les mesures politiques et économiques semblent être en deçà de l'urgence et de la fermeté requises pour lutter contre ce fléau. C'est une guerre qui soumet à rude épreuve les capacités limitées des États et qui déstabilise des régions tout entières. Cette menace transnationale est redoutable et aucun gouvernement ou organisation ne peut combattre seul.

Une action concertée aux niveaux national, régional et mondial est cruciale.

Les dirigeants africains l'ont compris. Le 28 mai 2022, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis à Malabo, ont adopté une importante déclaration dans laquelle ils affirment leur volonté de lutter contre toutes les formes et manifestations du terrorisme et de la violence extrémiste sur le continent. Ils ont également multiplié de nombreuses initiatives régionales de lutte antiterroriste, parmi lesquelles le Groupe de cinq pays du Sahel et l'Initiative d'Accra.

Nous devons veiller à ce que la polarisation actuelle du monde n'entraîne pas un affaiblissement du multilatéralisme, dont les groupuscules terroristes et leurs affiliés pourraient dangereusement tirer profit. Il nous faudra surtout souligner la nécessité d'une approche holistique qui tienne pleinement compte des conditions socioéconomiques précaires, qui font de nombreux jeunes désabusés des cibles faciles pour la radicalisation et le recrutement dans les organisations terroristes.

Face à ce fléau, il nous faudra nous accorder sur un certain nombre de principes cardinaux, notamment une tolérance zéro contre toutes les formes et manifestations du terrorisme et de la violence extrémiste, arrimer notre action sur une stricte adhésion au droit international, au respect de l'état de droit et autres instruments internationaux et protocoles pertinents, et protéger notre

action de toute forme de politisation par une impartialité irréprochable.

Nous devons poursuivre et renforcer notre coopération à travers le partage d'informations, la formation des personnels de sécurité et de renseignement et, le cas échéant, l'appui aux opérations de lutte visant à affaiblir les groupes terroristes, notamment le long des frontières communes où, très souvent, les capacités et l'autorité de l'État sont limitées.

Sur le continent africain, l'Initiative d'Accra, visant une réponse cohérente qui combine l'approche militaire avec des interventions à long terme pour remédier aux déficits de gouvernance, constitue à cet égard une approche de référence. Nous devons adapter notre réponse avec cohérence, car la fragmentation des réponses alimente les intérêts des groupes terroristes qui exploitent les failles systémiques pour fermenter le terreau de la violence. Parmi ces failles, on peut relever les crises humanitaires qui deviennent de plus en plus complexes avec les effets induits des changements climatiques, corrélés à la montée de la pauvreté et des inégalités inhérentes aux crises politiques et socioéconomiques récurrentes.

Notre action collective contre le terrorisme exige donc une approche globale et un traitement approprié des défis socioéconomiques auxquels les pays affectés font face : l'éducation et la formation de la jeunesse, le renforcement de l'autorité de l'État, et en particulier les États fragiles, et l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées.

De même, il nous faut assécher les sources de financement des réseaux terroristes à travers des partenariats consolidés en matière de renseignement sur les transactions monétaires en ligne, l'exploitation illicite des ressources naturelles, le trafic de stupéfiants, et la traite d'êtres humains et les enlèvements contre rançons.

L'ONU doit redoubler d'efforts, accroître ses moyens d'action et appuyer avec hardiesse les initiatives et opérations de soutien à la paix, notamment les initiatives africaines. Le front contre le terrorisme doit être uni, et l'engagement de tous doit être total en tout lieu.

Pour le Gabon, les efforts de la communauté internationale doivent s'appuyer sur les organisations régionales et sous-régionales, qui connaissent mieux les dynamiques sur le terrain. Cependant, elles ne peuvent être efficaces que si elles bénéficient de capacités réelles. Il nous revient alors d'offrir à ces organisations les outils nécessaires au renforcement de leurs capacités de résilience.

Je voudrais terminer en soulignant le caractère crucial de la lutte contre le terrorisme en tant qu'impératif absolu pour la paix, la sécurité et le développement de nos États. La communauté internationale doit être plus déterminée à prendre des mesures urgentes à la dimension de la menace, dans le cadre d'une gouvernance plus large impliquant toutes les composantes de la société, afin de priver les terroristes de la propagande idéologique dont ils se servent pour la radicalisation et la manipulation des communautés vulnérables.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier de leurs exposés détaillés le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Vladimir Voronkov, le Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M. Weixiong Chen, et la Directrice des relations multilatérales au Global Center on Cooperative Security, M^{me} Franziska Praxl. Le Mozambique exprime son plein appui à leur action.

Le terrorisme est un fléau mondial qui relève de la responsabilité mondiale. À ce titre, la communauté internationale doit aider ses innombrables victimes. Ce phénomène peut être considéré comme le résultat d'un déficit de sécurité collective. La lutte contre le terrorisme est la responsabilité collective de toutes les nations éprises de paix. Par conséquent, le Mozambique est vivement préoccupé par les informations inquiétantes figurant dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/2023/76. Malgré les pertes essuyées au niveau de sa hiérarchie et les mesures mises en place pour assécher ses capacités financières, Daech continue de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales.

L'utilisation accrue par les groupes terroristes des nouvelles technologies, notamment les systèmes de drones aériens et les cryptomonnaies, et l'informatique et les communications comme Internet et les médias sociaux suscite d'énormes inquiétudes et requiert des stratégies de lutte concertées et solides.

Le Mozambique croit fermement au multilatéralisme et à la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. C'est pourquoi nous félicitons le Secrétaire général d'avoir demandé aux États Membres de l'ONU, et en particulier à tous les membres du Conseil de sécurité, de continuer d'accorder la priorité à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, conformément à la résolution 75/291 de l'Assemblée générale. À notre avis, il

s'agit pour l'Organisation d'un outil complet à sa disposition pour lutter contre la menace posée par Daech et ses affiliés et d'autres groupes terroristes semblables.

Les États Membres les plus vulnérables doivent être appuyés dans leur lutte contre ce fléau par toute une série de mesures, y compris la mise au point de solutions appropriées pour remédier à leur situation précaire.

Nous sommes attristés par les graves exactions commises par Daech et ses affiliés dans les zones où ils opèrent et par les répercussions disproportionnées et dévastatrices sur les femmes et les enfants, en particulier. Il est également choquant de voir que les enfants continuent de pâtir de l'effet des mines terrestres, des engins explosifs improvisés et des restes explosifs de guerre, dans les zones de conflit et d'après-conflit. Il est tout aussi horrible de constater que ces groupes vulnérables continuent de subir les conséquences des atrocités perpétrées, telles que les enlèvements et les violences sexuelles.

Alors que le monde intensifie sa lutte contre le terrorisme et tout ce qu'il représente, le continent africain sert de plus en plus de terreau fertile à différents groupes terroristes. Les organisations terroristes telles que Daech, Al-Qaida au Maghreb islamique, Boko Haram et les Chabab ont considérablement étendu leurs opérations dans les cinq régions du continent, provoquant ainsi une vague de destructions, de morts et de crises humanitaires sans précédent.

L'afflux massif de terroristes et d'extrémistes venus d'autres régions du monde a entraîné des troubles croissants au Sahel, en Afrique du Nord, en Afrique centrale et en Afrique de l'Est, ainsi que dans le bassin du lac Tchad et en Afrique australe. C'est pourquoi nous ne saurions conclure sans réaffirmer l'urgence d'inverser la tendance endémique actuelle d'africanisation du terrorisme, qui se traduit par la montée de la menace terroriste dans toutes les régions du continent africain, laquelle doit être endiguée grâce aux efforts concertés de la communauté internationale.

M. Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés utiles le Secrétaire général adjoint Voronkov et le Directeur exécutif par intérim Chen. J'ai également écouté attentivement l'exposé de M^{me} Praxl du Global Center on Cooperative Security.

Au cours du seul mois de janvier, 10 attaques menées par Daech en Afghanistan, en République démocratique du Congo et en Syrie ont fait 50 morts et encore plus de blessés, selon les estimations. Cela illustre de

manière frappante une réalité simple, mise en exergue dans de nombreuses déclarations faites aujourd'hui dans cette salle, à savoir que la communauté internationale n'a pas pu mettre en place un cadre efficace pour faire face à la nature évolutive du terrorisme. Pour contrer cette menace, nous avons besoin de toute urgence d'une stratégie actualisée et recentrée pour nous attaquer aux causes profondes du terrorisme, ainsi que pour prévenir et contrer le nouveau phénomène de l'utilisation par les terroristes de technologies toujours plus sophistiquées.

La communauté internationale doit nouer des partenariats durables avec les acteurs locaux. De concert avec les organisations locales, ainsi qu'avec les chefs religieux et les responsables locaux, nous devons répondre aux revendications locales et empêcher les terroristes d'exploiter ces faiblesses à des fins de propagande et de recrutement pour que notre stratégie soit efficace.

Les réseaux de propagande terroriste sont extrêmement résilients. Malgré le décès de deux dirigeants de Daech au cours de l'année écoulée, les branches médiatiques du groupe restent malheureusement très actives. En Afghanistan, la propagande nihiliste de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan est publiée dans les langues locales et régionales afin de toucher le plus grand nombre de recrues possibles.

Nous devons nous adapter et faire preuve de souplesse pour faire face à cette menace qui ne cesse d'évoluer et faire en sorte que d'autres messages atteignent ces populations avant la propagande. Ces messages doivent être adaptés aux préoccupations locales et promouvoir les valeurs de fraternité humaine, telles que la coexistence pacifique, le dialogue inter-religieux, l'égalité et la tolérance. Nous devons nous engager à mettre en place une architecture globale de lutte contre l'extrémisme qui est l'antithèse de ces valeurs. À l'occasion de la Journée internationale de la fraternité humaine, la semaine dernière, le Secrétaire général a souligné le danger que représente l'extrémisme religieux pour la paix dans le monde entier.

Parallèlement, il faut proposer aux populations touchées des solutions de réadaptation qui ne laissent aucune place aux terroristes. L'accès à l'éducation, l'inclusion économique et un environnement sûr et stable doivent être au cœur de cette approche. Il importe de noter que cela s'applique de la même façon aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons. Il est également indispensable d'assurer la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de prise de décisions dans l'élaboration de ces approches pour garantir

leur réussite, comme l'intervenante de la société civile l'a expliqué aujourd'hui.

Les Émirats arabes unis se félicitent que le Secrétaire général ait reconnu que les causes profondes de la radicalisation par Daech doivent être au cœur de nos mesures collectives pour lutter contre ce groupe terroriste. Nous encourageons donc le Secrétaire général à mettre davantage l'accent dans ses rapports sur la manière dont les terroristes exploitent ces conditions pour consolider et étendre leur contrôle.

L'utilisation des technologies nouvelles et émergentes par les groupes terroristes constituent une menace urgente pour la paix et la sécurité internationales. Les gouvernements et le secteur privé devront collaborer étroitement pour lutter contre ce problème. Certains analystes estiment que plus de 20 groupes armés non étatiques, y compris des terroristes, ont déjà acquis des drones, mais d'autres affirment que jusqu'à 60 groupes de ce type seraient en possession de drones aujourd'hui. Ces divergences montrent la nécessité d'améliorer la collecte et l'analyse des données, ainsi que d'assurer une surveillance étroite.

Daech et d'autres groupes terroristes continuent de renforcer leur arsenal de drones pour la surveillance, la reconnaissance et le tournage d'images de propagande ainsi que pour mener des attaques. Les terroristes sont en mesure d'acquérir des drones et leurs composants, qu'il est de plus en plus facile de se procurer. Cela est également dû à un manque de sensibilisation aux signaux d'alerte de la part des autorités et des détaillants en ligne légitimes, qui doivent faire l'objet d'une surveillance dans le cadre du commerce de cette technologie.

Je tiens à souligner à cet égard qu'il est possible de lutter contre le détournement des drones au profit des terroristes sans étouffer l'innovation. Les Émirats arabes unis recommandent de renforcer la coopération internationale, sur la base de normes transparentes en matière de réglementation, entre les institutions étatiques responsables du commerce, des douanes, du transport, du contrôle aux frontières et d'autres aspects pertinents dans le contexte spécifique de chaque pays. Le secteur privé joue un rôle essentiel en favorisant les utilisations légitimes de la technologie des drones tout en appliquant des mesures de diligence raisonnable appropriées.

Le Comité contre le terrorisme a franchi une étape importante l'année dernière en adoptant la Déclaration de Delhi, qui offre aux parties prenantes des orientations non contraignantes sur la manière de lutter

contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes. Les Émirats arabes unis, qui président actuellement ce Comité, ont l'intention de consolider cette importante avancée.

Malgré sa défaite territoriale en Iraq et en Syrie il y a quatre ans, Daech continue de représenter une menace de taille pour nous tous. Si nous voulons l'emporter dans notre combat contre ce groupe, nous devons nous attaquer aux causes profondes du terrorisme et empêcher effectivement les terroristes d'avoir accès aux technologies de pointe. C'est pourquoi j'ai mis l'accent sur ce point dans ma déclaration d'aujourd'hui. Le statu quo n'est plus acceptable. Les Émirats arabes unis ont l'intention d'œuvrer avec diligence avec tous les membres du Conseil pour combler les lacunes existantes dans le dispositif de lutte contre le terrorisme.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier Malte d'avoir organisé la présente séance. Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et le Directeur exécutif par intérim, M. Chen, et M^{me} Franziska Praxl, Directrice des relations multilatérales au Global Center on Cooperative Security, de leurs exposés.

Daech représente toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales, malgré les pertes que le groupe continue d'essuyer au niveau de sa hiérarchie. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2023/76), les activités de Daech et de ses affiliés au Moyen-Orient et en Afrique restent très préoccupantes. Le Japon est particulièrement préoccupé par les activités de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan en Afghanistan. En outre, nous partageons l'avis selon lequel il est capital de prendre des mesures en matière de lutte contre le terrorisme en Afrique.

Dans le cadre des efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme, le Japon met particulièrement l'accent sur les trois points suivants : remédier aux causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme violent, renforcer les capacités des responsables de l'application des lois, et améliorer les capacités de lutte contre le terrorisme, notamment pour contrer les menaces liées aux technologies émergentes.

Premièrement, le terrorisme fait peser une menace grave sur la survie, les moyens de subsistance et la dignité de ses victimes, car il vise le droit de vivre à l'abri de la peur, l'un des principaux piliers de la sécurité humaine. En outre, le terrorisme ne peut pas être éliminé dans une société où les deux autres piliers de la sécurité humaine, le droit de vivre à l'abri du besoin et le droit de vivre dans

la dignité, ne sont pas garantis. S'attaquer aux causes profondes, telles que la pauvreté et les inégalités, est un élément essentiel de la lutte contre le terrorisme.

Deuxièmement, le renforcement des capacités des responsables de l'application des lois est essentiel pour prévenir et combattre efficacement le terrorisme. Le Japon a fourni une assistance en matière de renforcement des capacités par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies dans des domaines tels que le contrôle aux frontières, les poursuites, la réadaptation et la réintégration, et la sûreté maritime.

Troisièmement, les progrès récents liés aux technologies émergentes peuvent enrichir la vie des personnes, mais font peser en même temps une menace sur la paix et la sécurité internationales. Comme d'autres représentants, nous félicitons l'Inde pour son rôle de chef de file en vue de l'adoption rapide de la Déclaration de Delhi par le Comité contre le terrorisme l'année dernière.

Les terroristes et les extrémistes violents ont prouvé qu'ils étaient capables d'exploiter Internet pour recruter et diffuser leur propagande. Une coopération multipartite est nécessaire pour faire face efficacement à cette menace. En outre, il importe de prendre des mesures de lutte contre le financement du terrorisme par le biais des technologies émergentes, comme les cryptoactifs. Par ailleurs, la menace d'attaques terroristes s'est aggravée avec l'amélioration de la technologie liée aux systèmes de drones.

Nous continuerons de collaborer avec la communauté internationale pour contrer la menace terroriste que représentent les technologies émergentes. Ces efforts font partie intégrante du maintien d'un ordre international libre et ouvert, fondé sur l'état de droit. L'état de droit est un principe indispensable à l'efficacité de la lutte contre le terrorisme, et il est essentiel de le défendre non seulement dans le cadre des opérations de lutte contre le terrorisme, mais également à l'heure de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme par le biais d'une aide au développement socioéconomique.

Le Japon est déterminé à œuvrer sans relâche à la promotion et au renforcement de l'état de droit afin de maintenir la paix et la sécurité internationales tout au long de son mandat de deux ans au Conseil de sécurité.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et le Directeur exécutif par intérim Weixiong Chen de leurs exposés. Nous remercions sincèrement l'ONU pour le travail qu'elle accomplit à cet égard. Je remercie

également M^{me} Praxl, la représentante de la société civile, de son exposé très instructif. Par ailleurs, ce que nous avons retenu du rapport du Secrétaire général (S/2023/76) est que le terrorisme reste une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

Comme beaucoup d'autres l'ont fait remarquer, le terrorisme gagne du terrain sur le continent africain, en particulier au Sahel, où les groupes terroristes continuent de proliférer et d'infliger des souffrances aux civils. Et nous avons pu constater que des groupes tels que le groupe Wagner ne sont pas la solution. Comme nous l'avons entendu, malgré toutes les mesures prises contre Daech, ce groupe continue de recruter de nouveaux membres, y compris des femmes. Il continue d'accumuler des ressources afin de financer son idéologie et ses activités terroristes, tout comme d'autres groupements terroristes tels qu'Al-Qaïda, les Chabab et l'État islamique d'Iraq et du Levant-Province du Khorassan. Ils exploitent les technologies et les communications modernes pour répandre la mort et la destruction, et nous devons faire plus pour empêcher cela. La menace persistante du terrorisme nous oblige à reconsidérer notre lutte contre ce phénomène et à nous attaquer à sa source. Nous devons pour ce faire investir dans l'éducation, la santé, le développement durable, l'état de droit et des sociétés justes. Notre meilleure défense contre le terrorisme est la création de conditions permettant aux gens de vivre dans la dignité et garantissant la protection de leurs droits et de leurs libertés. C'est ainsi que nous parviendrons à nous immuniser contre le fléau du terrorisme.

Dans l'intervalle, nous devons combattre les manifestations du terrorisme de toutes nos forces, mais nous devons le faire sans violer les valeurs et les normes qui nous sont chères, tout en cherchant à nous protéger du terrorisme. Nous devons garantir l'obligation de rendre des comptes et concevoir des politiques axées sur les victimes et tenant compte de la dimension de genre. Notre combat collectif contre le terrorisme doit être un combat juste mené dans le plein respect du droit international. Nous appuyons l'inscription de nouvelles personnes dans le cadre du régime de sanctions établi par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaïda et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, un régime qui nous fournit des outils puissants pour couper les sources de financement des groupes terroristes.

Nous exhortons également tous les pays à rapatrier leurs citoyens des camps situés en Syrie et en Iraq.

Le rapatriement et la réintégration doivent faire partie de notre lutte contre le terrorisme. L'Albanie a rempli son rôle, rapatrié des Albanais de Syrie et d'Iraq et élaboré des programmes de réintégration complets afin de leur donner une chance de prendre un nouveau départ dans la vie. Nous pensons que c'est la politique que tout le monde doit suivre.

Pour terminer, l'Albanie appuie sans réserve la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous avons besoin d'une réponse mondiale contre le terrorisme, et l'ONU doit jouer un rôle central dans la coordination de tous les efforts.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) :
Nous remercions de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Voronkov et le Directeur exécutif par intérim de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, M. Weixiong Chen. Je remercie également M^{me} Praxl de sa contribution.

Le Brésil partage l'inquiétude du Secrétaire général face à la menace que font peser Daech et ses affiliés sur la paix et la sécurité internationales, notamment à cause de l'effet d'entraînement au niveau régional et de l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes. La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale, en particulier dans les pays déjà touchés par un conflit armé ou des troubles civils, font partie des principaux moteurs de recrutement et de déclaration d'association à Daech. Le profond sentiment d'injustice ressenti par les populations marginalisées ne justifie certainement pas la violence liée au terrorisme ni d'ailleurs quelque type violence que ce soit, mais il contribue à l'attrait que les idéologies radicales peuvent avoir pour les personnes déçues par leur situation socioéconomique. En outre, si les manifestations de xénophobie, de discrimination et de préjugés jouent un rôle dans l'exclusion sociale, elles alimentent également les discours extrémistes qui favorisent le terrorisme. L'édification de sociétés plus justes et plus égalitaires dans le respect de l'état de droit doit être au premier plan des efforts que nous déployons pour contenir la propagation de la menace que représente Daech, en particulier au-delà de sa zone d'action principale. La consolidation de la paix et le financement du développement doivent faire partie intégrante de toute stratégie globale de lutte contre le terrorisme mise en place sous les auspices de l'ONU, à laquelle doivent nécessairement participer les organes compétents de l'Organisation.

Une autre question abordée dans le rapport du Secrétaire général (S/2023/76) concerne la faiblesse relative des liens que Daech entretient avec certains groupes

ou individus qui lui ont prêté allégeance. Nous devons réfléchir aux normes actuellement appliquées par le Conseil de sécurité en ce qui concerne l'inscription d'entités ou d'individus au régime de sanctions établi pour lutter contre la menace que constitue Daech. Le Brésil réaffirme que les décisions d'ajouter des personnes aux listes de sanctions doivent toujours être fondées sur des preuves. Nous soulignons que les demandes d'inscription doivent être présentées aux comités des sanctions compétents et accompagnées d'éléments de preuve permettant de les étayer afin que tous les membres des comités soient en mesure de juger chaque demande sur le fond.

Le rapport du Secrétaire général contient plusieurs références aux liens possibles entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Comme le Conseil de sécurité l'a déjà reconnu, la nature et la portée des liens possibles entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée varient considérablement, en fonction du contexte géographique, social et politique. Nous réaffirmons qu'il n'existe pas de lien automatique entre les deux ; ils exigent des remèdes différents et doivent être traités dans les enceintes appropriées. Une définition conventionnelle du terrorisme, qui serait généralement acceptée, est nécessaire pour éviter toute politisation de ce sujet, ainsi que pour faire taire les critiques selon lesquelles une politique de deux poids, deux mesures est appliquée dans le cadre des efforts internationaux de lutte contre la menace terroriste. Nous espérons que le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies sera l'occasion pour l'Assemblée générale, dont la portée et la composition sont plus larges, de faire progresser ces discussions.

Le Brésil condamne catégoriquement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, et reste préoccupé par la menace constante que fait peser Daech sur la paix et la sécurité internationales. En tant que principes directeurs de notre politique étrangère, notre constitution consacre le rejet du terrorisme, la primauté des droits humains, le droit des peuples à l'autodétermination, l'égalité entre les États et le principe de non-ingérence. Il n'existe pas vraiment d'autre moyen, pour débarrasser le monde du terrorisme, que de respecter le droit international, y compris le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés, de renforcer la coopération internationale et de promouvoir le développement économique et la justice sociale.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint,

M. Voronkov, et le Directeur exécutif par intérim, M. Weixiong Chen, de leurs exposés sur l'action menée par les entités des Nations Unies qu'ils dirigent en matière de lutte contre l'EIIL (Daech). Je remercie également M^{me} Praxl.

Les questions relatives à la lutte contre le terrorisme doivent toujours rester dépolitisées. Elles constituent, par leur nature même, un programme fédérateur. Un fléau tel que le terrorisme international ne peut être vaincu que si nous unissons nos forces. Nous ne devons pas laisser le cadre juridique antiterroriste international voler en éclats et les fondamentales tâches de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme s'éroder. Nous ne devons pas non plus imposer des vues fondées sur des théories et des règles erronées. Les approches adoptées par la Russie sont bien connues, et nous les mettons en œuvre sans relâche. Parmi nos principales priorités figurent la reconnaissance du rôle de premier plan des États et de leurs organes compétents dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, la prévention de la justification de toutes les manifestations du terrorisme, et la garantie du caractère inévitable de l'établissement de la responsabilité pénale et juridique des terroristes et de leurs complices. Nous devons préserver le rôle central de coordination que joue l'ONU dans la coopération internationale et faire respecter les normes et principes universels du droit international.

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord restent l'épicentre à partir duquel le terrorisme s'étend à d'autres régions, et notamment à l'ensemble du continent africain. Nous parlons de ce danger depuis un certain temps déjà. Chacun des rapports successifs du Secrétaire général sur la menace que représente Daech fait état de la détérioration de la situation et de l'accroissement de l'ampleur et de la portée des activités terroristes. Les États africains ne disposent pas des ressources dont ils ont besoin pour maintenir la sécurité et se heurtent à des difficultés dans la mise en œuvre des dispositions contraignantes des résolutions portant sur la lutte contre le terrorisme. Dans le cas de l'Afrique, la fusion d'une idéologie pseudo-islamique et de la propagande terroriste avec les divisions religieuses, ethniques, sociales et politiques est assez caractéristique. Les conséquences des politiques coloniales et néocoloniales des États occidentaux font également le jeu des terroristes. Ces États n'hésitent pas à attiser divers conflits de longue date et à les faire perdurer dans un seul but, celui de continuer à piller les richesses qui se trouvent dans le sol de l'Afrique pour leur propre enrichissement.

Des siècles plus tard, peu de choses ont changé, et, malheureusement, le colonialisme n'a toujours pas été éliminé. Nous nous rendons bien compte des véritables raisons qui sous-tendent les accusations hystériques de l'Occident contre divers acteurs qui s'emploient efficacement à rétablir l'ordre et à stabiliser la situation en Afrique à la demande des autorités nationales du continent et en étroite collaboration avec elles. D'ailleurs, les ressources naturelles africaines ne sont pas les seules à être pillées. L'Occident continue de piller les ressources naturelles, en particulier le pétrole, ainsi que le patrimoine culturel inestimable de la partie de la Syrie sous occupation des États-Unis et de l'OTAN, qui a également été gravement touchée par le terrorisme. Une pratique qui dure depuis des siècles.

Nous sommes bien conscients des difficultés que rencontrent les États africains pour remplir leurs obligations. Et les plus vulnérables d'entre eux sont ceux qui n'ont pas eu la chance de se débarrasser de la présence militaire occidentale. Le distingué Représentant permanent de la France a mentionné ici l'action du groupe Wagner. Nous constatons que la délégation française est déçue par le fait que les États sahéliens, l'un après l'autre, refusent de coopérer avec la France et ses forces armées en matière de sécurité. Mais peut-on reprocher aux États africains de prendre les choses en main et de décider, en toute indépendance, avec qui et à quelles conditions ils sont disposés à coopérer ? Je suis désolé de le dire, mais c'est précisément à cause des échecs de la France au Sahel que nous assistons à une augmentation de la radicalisation dans cette partie de l'Afrique, que les organisations terroristes et extrémistes exploitent volontiers. Les pays du Sahel se rendent compte de l'inefficacité, voire de la nocivité, de la présence française et se tournent vers ceux qui sont réellement capables de rétablir l'ordre tout en entretenant des relations équitables avec eux. Nous continuerons à offrir ce type d'assistance bilatérale.

Nous suggérons au Comité contre le terrorisme (CCT) du Conseil de sécurité et à sa direction exécutive de se concentrer sur les États africains et d'essayer d'y effectuer des visites d'évaluation à titre prioritaire. Cela permettra non seulement d'identifier les problèmes, mais aussi, par la suite, de permettre que les recommandations ciblées des rapports de pays puissent servir de base aux programmes d'assistance technique. Il faudra faire preuve de volonté politique, respecter le principe de l'appropriation nationale et garantir une coopération étroite des États africains avec le CCT pour que cette assistance technique soit couronnée de succès et porte ses fruits.

Dans le contexte régional et mondial, nous sommes également très préoccupés par la situation en Afghanistan, où les organisations terroristes internationales, à commencer par l'EIL-Province du Khorassan, renforcent leurs capacités et d'où l'activité terroriste est susceptible de se propager aux pays voisins. La principale raison de la crise actuelle, c'est l'intervention militaire des États-Unis et de leurs alliés, qui a eu un effet des plus déstabilisants non seulement sur l'Afghanistan, mais aussi sur toute la région. Au cours des 20 années que les États-Unis et leurs alliés de l'OTAN ont passées en Afghanistan, la menace terroriste n'a fait qu'augmenter. Et pourtant les effets de cette campagne peu glorieuse, notamment les crimes de guerre commis par les militaires américains et les forces de l'OTAN, ainsi que leurs compagnies militaires privées, sont soigneusement passés sous silence.

Une fois encore, nous devons appeler l'attention sur la question de l'accès des terroristes aux armes. Le rapport du Secrétaire général (S/2023/76) ne fait qu'une brève allusion à ce problème. Surtout, le rapport n'indique pas d'où proviennent ces armes. Mais la manière dont les armes parviennent aux terroristes n'est pas un mystère. Les terroristes les acquièrent par le biais de réseaux criminels ou directement auprès de ceux qui les leur fournissent en très grandes quantités afin d'entretenir et de déclencher des conflits. Par exemple, les énormes stocks d'armes et de matériel que les États-Unis et l'OTAN ont laissés derrière eux lorsqu'ils se sont retirés d'Afghanistan sont utilisés depuis longtemps par les terroristes en Asie du Sud. Une partie de ces stocks est tombée entre les mains des combattants de Daech en Afghanistan même. Les armes que les États occidentaux envoient au régime de Kiev en quantités astronomiques ont déjà été retrouvées en possession de groupes criminels en Europe et même de terroristes en Afrique. Les preuves abondent.

Les activités terroristes de Daech et d'Al-Qaïda et des groupes qui lui sont affiliés demeurent la principale menace pour la sécurité internationale. Les terroristes ne cessent d'adapter leurs tactiques et font un usage intensif des technologies de l'information et des communications, non seulement pour financer leurs activités criminelles, mais aussi pour diffuser leur idéologie et commettre des attentats. Il s'agit d'un problème universel qui nécessite des mécanismes de répression interétatiques bien coordonnés. À cet égard, les prétendus partenariats internationaux exclusifs qui contournent les instances interétatiques existantes, notamment l'ONU, sont inacceptables. À cet égard, nous

saluons les efforts déployés l'année dernière par l'Inde en sa qualité de Présidente du CCT, qui ont permis l'élaboration de la Déclaration de Delhi sur la lutte contre l'utilisation des technologies nouvelles et émergentes à des fins terroristes.

La Fédération de Russie continuera à coopérer étroitement sur les questions relatives à la lutte contre le terrorisme avec les partenaires internationaux réellement intéressés, tout en tenant compte de leur expérience et de leurs spécificités nationales. Nous appelons les États à ne pas affaiblir les mécanismes internationaux efficaces de coopération en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, et à se concentrer sur les tâches collectives qui sont véritablement prioritaires dans ce domaine.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint, Vladimir Voronkov, et le Directeur exécutif par intérim, Weixiong Chen, de leurs exposés. Nous saluons les efforts déployés et le travail accompli par le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Nous avons également écouté avec attention l'exposé de M^{me} Praxl.

Les exposés que nous venons d'entendre et le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2023/76) démontrent amplement que la menace du terrorisme reste très grave et qu'il y a encore un long chemin à parcourir avant que la communauté internationale puisse relâcher ses efforts contre le terrorisme. Depuis le début de l'année 2023, deux attaques terroristes vicieuses ont déjà été perpétrées à Kaboul, tandis qu'un nouvel attentat-suicide odieux a été commis dans une mosquée de Peshawar, au Pakistan, le 30 janvier. Ces attaques ont fait de lourdes pertes et sont un avertissement de plus que les forces terroristes de Daech font leur retour en Afghanistan et dans la région.

Nous notons avec une inquiétude particulière, dans le rapport du Secrétaire général, que le Mouvement islamique du Turkestan oriental, organisation terroriste également connue sous le nom de Parti islamique du Turkestan, et par ailleurs inscrite sur les listes du Conseil de sécurité, entretient avec l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan une coopération qui recouvre la publication conjointe d'affiches de propagande, l'échange de personnel et l'organisation d'opérations militaires communes. Nous appelons la communauté internationale à combattre toutes les formes de terrorisme en y opposant une politique de tolérance zéro et exhortons les Taliban à prendre des mesures fermes et résolues

pour empêcher la convergence de forces terroristes en Afghanistan, de manière à protéger efficacement la population afghane et les citoyens étrangers qui résident en Afghanistan. Nous sommes tout autant préoccupés par la propagation et l'intensification des activités terroristes violentes sur le continent africain, notamment la détérioration marquée de la situation au Sahel, entre autres régions. Nous constatons en revanche que le Mozambique, le Nigéria, la République démocratique du Congo et d'autres pays ont pris des mesures pour améliorer l'action antiterroriste et obtiennent des résultats remarquables. Les forces déployées par les pays de la région au Mozambique ont considérablement affaibli les groupes affiliés à Daech. Il y a lieu de saluer les efforts engagés par les pays africains en vue de mener des opérations antiterroristes conjointes. Les partenaires internationaux concernés devraient accroître leur appui, notamment en termes de financement, d'équipement, de renseignement et de matériel logistique, afin d'aider les pays africains à améliorer leurs capacités antiterroristes.

Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, au fil de plusieurs décennies de lutte contre le terrorisme, il est apparu que les mesures de sécurité ne suffisaient pas à elles seules. Elles doivent s'accompagner d'efforts visant à empêcher de nouvelles recrues de rejoindre les groupes terroristes. À cet égard, le PNUD a publié il y a quelques jours un nouveau rapport d'enquête, encore plus parlant, d'où il ressort que, dans la sous-région du Sahel, la majorité des individus qui viennent gonfler les rangs des groupes extrémistes viennent des zones les plus reculées et sous-développées. Un quart des répondants ont indiqué que la volonté de trouver un emploi était la principale raison pour laquelle les habitants rejoignaient des groupes extrémistes violents, soit une hausse de 92 % par rapport à l'enquête menée en 2017. Ces constats et ces éléments statistiques sont stupéfiants. Bien qu'elle ne puisse pas être considérée comme la seule cause profonde du terrorisme, la pauvreté et le dénuement économique qui en découle en constituent clairement un facteur important. Pour éliminer le fléau du terrorisme, la communauté internationale doit s'employer davantage à promouvoir le développement socioéconomique. Or, il s'agit précisément du maillon le plus faible et d'un aspect longtemps négligé de la coopération antiterroriste internationale. Après les mesures militaires et de sécurité qui s'imposent pour affaiblir les groupes terroristes, les mesures économiques et de développement doivent suivre dès que possible. Autrement, les avancées durement obtenues contre le terrorisme risquent d'être perdues. Il faut

que la communauté internationale crée un environnement économique, financier et commercial équitable et favorable pour les pays en développement. Les institutions financières internationales doivent accroître leurs contributions et aider les pays concernés en allouant plus de moyens à l'élimination de la pauvreté, à l'éducation universelle, à la sécurité alimentaire, à la santé publique et à d'autres aspects relatifs aux moyens de subsistance des personnes. De cette façon, les pays en développement pourront s'engager sur la voie d'un développement durable et inclusif qui permettra à tous, en particulier les jeunes, de profiter du développement, pour pouvoir ainsi en finir avec le terreau de l'insécurité et du terrorisme.

Le huitième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies approche. Nous espérons que la communauté internationale saisira cette occasion pour réaffirmer sa détermination à combattre conjointement le terrorisme, à partager les expériences utiles, à rejeter résolument le deux poids, deux mesures et la politisation et à maintenir son engagement à promouvoir la mise en œuvre des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale de façon globale et équilibrée. Il convient d'accorder une attention accrue au renforcement des capacités dans les pays en développement, ainsi qu'à l'élimination des causes profondes du terrorisme, en vue d'insuffler confiance et dynamisme à la coopération antiterroriste mondiale, et de redonner espoir aux pays et aux peuples qui ont tant souffert des activités terroristes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de Malte.

Tout d'abord, je remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov, le Directeur exécutif par intérim Chen et M^{me} Praxl de nous avoir fait part de leurs vues aujourd'hui.

Les exposés de ce jour mettent en lumière la réalité indéniable que le terrorisme représente toujours une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Malte est particulièrement préoccupée par l'expansion de la menace terroriste en Afrique et le risque de débordement sur d'autres régions, notamment par l'intermédiaire des affiliés actifs de Daech. Al-Qaïda continue aussi d'étendre son emprise sur le continent africain, à travers des entités comme le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, au Sahel, et les Chabab, en Somalie. Par ailleurs, les affiliés de Daech et d'Al-Qaïda restent également résilients en Afrique du Nord, malgré les pressions antiterroristes.

La détérioration de la situation en Afghanistan est aussi extrêmement inquiétante. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan y commet des attaques régulières. Non seulement cette violence déstabilise un peu plus le pays, mais elle menace aussi la sécurité régionale. En outre, Daech demeure en mesure de perpétrer des attentats de grande envergure en Syrie et en Iraq. Son attaque de la prison de Hassaké il y a presque un an ne le rappelle que trop bien. La présence persistante de combattants terroristes étrangers dans la région constitue également une menace majeure sur le plan de la sécurité.

J'ai eu la chance d'assister à la réunion extraordinaire du Comité contre le terrorisme qui s'est tenue l'an dernier en Inde, et je me suis félicitée de l'adoption de la Déclaration de Delhi, qui symbolise la détermination partagée du Conseil de sécurité à combattre le terrorisme. Nous notons aussi, dans le rapport du Secrétaire général (S/2023/76), l'attention portée au mauvais usage par Daech des technologies de l'information et des communications. Comme le Secrétaire général, nous nous inquiétons de la sophistication croissante du détournement d'Internet et des médias sociaux par Daech à des fins de propagande. À cet égard, Malte insiste sur l'aptitude à se servir des outils numériques pour prévenir et contrer l'extrémisme violent en ligne. L'éducation aux médias et le développement de l'esprit critique sont nécessaires pour participer aux systèmes démocratiques, faire barrage à la désinformation et, en fin de compte, lutter contre les causes profondes de la radicalisation. Les groupes terroristes exploitent les griefs, les inégalités et les déficits de gouvernance à des fins de radicalisation et de recrutement. Une approche globale de la réponse aux besoins humanitaires, sociaux et de développement s'impose pour empêcher le recrutement parmi les populations vulnérables, en particulier les jeunes. Nous partageons l'avis du Secrétaire général quand il estime que les mesures de sécurité ne suffisent pas à elles seules. Pour être efficace, la lutte contre le terrorisme suppose des approches mobilisant l'ensemble de la société, ce qui passe par une véritable coopération avec la société civile.

Malte souligne également qu'il importe de protéger les droits humains et de défendre les principes de l'action humanitaire dans le contexte des efforts antiterroristes. Trop souvent, les mesures de lutte contre le terrorisme sont utilisées à mauvais escient pour réduire au silence les défenseuses et défenseurs des droits humains et priver les populations d'une aide humanitaire vitale. Comme nous l'avons vu dans de nombreux contextes au cours de l'année écoulée, ce risque juridique n'est pas hypothétique. Les mesures de lutte

contre le terrorisme doivent toujours être conformes au droit international, y compris au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire.

En outre, Malte est pour une approche de la lutte contre le terrorisme qui tienne compte des questions de genre et se félicite de l'attention soutenue que porte la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) à cette question. Nous savons tous que les groupes terroristes commettent des actes cruels de violence sexuelle et fondée sur le genre, notamment le viol, l'esclavage sexuel et le mariage forcé, une violence qui touche les femmes de manière disproportionnée. Aussi devons-nous entendre les voix des femmes et garantir leur participation à la prise de décisions en matière de lutte contre le terrorisme.

Enfin, en tant que Présidente du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, Malte est préoccupée par le recrutement et l'exploitation des enfants

par des groupes terroristes. Ces pratiques sont inadmissibles, et nous félicitons l'UNICEF de l'appui qu'il apporte aux enfants touchés.

Avant de conclure, je voudrais dire que Malte se félicite de l'annonce faite aujourd'hui par le Secrétaire général adjoint Voronkov concernant le prochain examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec tous les États Membres durant les négociations et de travailler de manière constructive à la fois avec la DECT et le Bureau de lutte contre le terrorisme durant notre mandat au Conseil de sécurité.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre oratrice ou orateur inscrit sur la liste.

La séance est levée à 17 heures.